ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur améliorée du Troisième District.

Formant l'encoignure des rues Dupré et Onzaga, connue comme le No 1640 de la rue Dupré.

The Venetoria Loan and Building Company vs Emile Galmiche.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 66,514.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 mars 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1532, borné par les rues Dupré, Onzaga, White et Lapeyrouse, désigné par la lettre A sur un devis de S. G. Delisle, voyer, le 9 avril 1895, attaché à un acte de vente pardevant John R. Legier, notaire, le 25 juillet 1895. Ledit lot forme l'encoignure des rues Dupré et Onzaga, et mesure vingt huit pieds deux pouces et septlignes de face à la rue Dupré, sur cent vingt pieds une ligne de profondeur et façade sur la rue Onzaga entre lignes parallèles. Ledit lot est formé des parties des lots désignés par les Nos 20, 21, 22 et 23 de l'îlet, sur un plan de E. Frémaux, daté le 21 novembre 1892, et déposé pour référence dans le bureau de Jos. Duvergnaud, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Dart et Kernan, avocats pour la plaignante.
14 fév—14 21 28—mars 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur du Deuxième District.

Portant le No municipal 3123 rue Orléans entre les rues Rendon et Lopez.

Natale Macauri vs Théophile Mahler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 66,694—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 27 février 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les dépendances y appartenant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 420, borné par les rues Orléans, Ste-Anne, Rendon et Lopez, désigné par le No dix sept sur un plan annexé à un acte passé pardevant S. Flower, ancien notaire le 14 juillet 1885, et mesurant conformément audit plan trente pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Orléans sur une profondeur de quatre-vingt onze pieds neuf pouces et six lignes sur le côté le plus près de la rue Rendon et de quatre-vingt-onze pieds huit pouces et quatre lignes sur le côté opposé; ledit lot est le quatrième de l'encoignure des rues Orléans et Rendon et est désigné par le No sept sur un devis annexé à un acte passé pardevant Felix H. Boutmay, notaire, le 29 septembre 1887 et mesurant d'après ledit devis trente pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Orléans sur une profondeur de quatre-vingt-onze pieds sept pouces et cinq lignes sur la ligne du côté le plus près de la rue Rendon et de quatre-vingt-onze pieds six pouces et quatre lignes sur le coté opposé.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Félix J. Dreyfous, avocat pour le plaignant
25 jan—25 31—fév 7 14 21 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une moitié d'intérêt indivise dans une goélette de valeur.

Jacob H. Massie versus Fred A. C. Meyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 66 490—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 27 mars 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La moitié indivise d'intérêt du défendeur Frederick A. C. Meyer dans et à la goélette Louise J. Lemon, ses poulies et appareils etc, étant plus complètement décrite dans le compte de vente du plaignant au défendeur, enregistré au port de la Nouvelle Orléans le 10 octobre 1900, dans le livre C. 11, page 57 (une copie duquel compte est enregistrée dans le dossier du procès ci-dessus).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
C. H. Osterberger, avocat pour la plaignante.
21 fév—21 22 28—mars 7 14 21 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur,

Sur l'avenue Tulane (côté sud), entre les rues Gayoso et Salcédo.

The Barber Asphalt Paving Company vs I. A. B. Macarty et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 65,315—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 27 février 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 637, borné par l'avenue Tulane, les rues Gayoso, Salcedo et Gravier; lesdits lots sont désignés par les numéros 19 et 20 et mesurant ensemble [57.60] cinquante sept et soixante cent pieds de face sur le côté supérieur du côté sud de ladite avenue Tulane sur une profondeur de cent vingt pieds, ensemble avec les bâtisses et améliorations.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
John J. Finney et E. J. Thilberger, avocats pour la plaignante.
25 jan—25 27 31—fév 7 14 21 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Premier District.

Chenne comme No 1532 rue Euterpe, entre l'avenue St Charles et la rue Prytanée.

Antoinette Shakspeare vs Henry W. Olmstead.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 66,775—En vertu d'un writ de saisie et vente moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 27 mars 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet 200, lequel est borné par l'avenue St Charles, les rues Prytanée, Polymnie et Euterpe, lequel lot forme partie du lot désigné par le No 7 de l'îlet 75, sur le plan original du Faubourg Annonciation déposé en l'étude de H. T. Caire, ancien notaire. Ledit lot est connu par le numéro trente et mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Euterpe sur cent quarante huit pieds huit pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles étant la même propriété acquise par ledit Henry W. Olmstead, par héritage de la succession de sa mère, d'avec jurement rendu dans la succession de Mme Adeline F. Olmstead, No 55,084 du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, rendu et signé par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, le 10 décembre A. D. 1897, ledit jugement étant enregistré dans le bureau des hypothèques de la Paroisse d'Orléans dans le livre 181 folio 2.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
John Dymond Jr, avocat pour la plaignante.
7 fév—7 8 14 21 28—mars 7 13

VENTES A L'ENCAN.

E. Curtis.

:0:

VENTE
A LA FOLLE ENCHERE,
UNE PAIRE DE
CHEVAUX COB.

Pour le compte de la American Brewing Company, à laquelle la même a été adjugée, la Compagnie ayant failli d'acquiescer à l'enchère.

Je, E. CURTIS, Encanteur, procéderai à la vente, à mes écuries, 1126 AVENUE TULANE, près de la Maison de Cour, le MARDI, 11 mars 1902, à 11 heures A. M., de la susdite paire de chevaux.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Pas de limite ou réserve

E. CURTIS, Encanteur.
27 fév—27—mars 4 8 11

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle occasion pour les placeurs.

Etendue de terre de valeur,

Ilet de choix, etc., dans McDonoghville.

Succession de PIERRE NOUGUE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. —Division C.—No 63,654.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, encanteur — Bureau 727 rue Commune—JEUDI, le 6 mars 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté le 31 janvier 1902, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Pierre Nougué, il sera vendu à l'enchère publique:

1° Une certaine étendue de terre, avec amélioration, dans le Cinquième District de cette ville dans le fond de McDonoghville, subdivisée en six lots de terre désignés par les numéros 4, 5, 6 7 8 et 9, sur un devis fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 9 janvier 1902 et mesurant comme suit:

Le lot No 4 mesurant cent quatre vingt douze pieds de face sur la rue Hermosa, autrefois rue Hancock, sur une profondeur de 458 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté supérieur, 406 pieds sur la ligne le divisant du lot 5, et 200 pieds 3 pouces et 2 lignes sur la ligne du fond, laquelle est oblique.

Le lot No 5 mesurant 192 pieds de face à la rue Hermosa, autrefois rue Hancock, 406 pieds sur la ligne du lot No 4; 353 pieds et 5 pouces sur la ligne du lot No 6, et 200 pieds 3 pouces et 2 lignes sur la ligne du fond, laquelle est oblique.

Le lot No 6 mesurant 192 pieds de face à la rue Hermosa, autrefois rue Hancock, sur 353 pieds 5 pouces sur la ligne du lot No 5; 342 pieds 8 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No 7, et 196 pieds 1 pouce et 4 lignes sur une ligne rompue dans le fond.

Le lot No 7 mesurant 192 pieds de face à la rue Hermosa, autrefois rue Hancock; 342 pieds 8 pouces et 4 lignes sur la ligne du lot No 6; 363 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne du lot No 8, et 193 pieds dans le fond.

Le lot No 8 mesurant 192 pieds de face à la rue Hermosa, autrefois rue Hancock, 363 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne du lot No 7; 383 pieds 6 pouces sur la ligne du lot No 9 et 193 pieds sur la ligne du fond.

Le lot No 9 mesurant 54 pieds sur la rue Hermosa, autrefois rue Hancock 383 pieds 6 pouces sur la ligne du lot No 8, 392 pieds sur l'autre ligne de côté et 80 pieds 5 pouces sur la ligne du fond.

2° Une certaine portion de terre contigue à la propriété ci-dessus décrite, désignée par la lettre A, sur ledit appartage, mesurant 350 pieds de face à la rue Hermosa, autrefois rue Hancock 394 pieds sur la ligne supérieure de côté, le séparant du lot No 9 ci-dessus décrit, 428 pieds 11 pouces et 3 lignes sur la ligne de côté inférieur; 351 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond, laquelle est oblique.

Conditions de la vente—Une moitié ou plus au tout comptant, la balance s'il y en a, en un ou et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque, etc, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement. Actes de vente et les timbres du revenu des E.-U. attachés aux frais des acquéreurs, pardevant MM. Zengel et Loomis, notaires. Un dépôt de 10 0/0 est requis au moment de l'adjudication.

MM. Cunningham et Cunningham, avocats.
2 fév—2 9 16 23—mars 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Commerciale de Choix.

Une proéminente localité.

Le grand et splendidement situé magasin en briques à quatre étages et résidence, à l'encoignure Nord-Ouest des rues Nord Peters et Bienville.

Autrefois connu comme

L'HOTEL DE SOTO.

Directement en face du dépôt de frêt du chemin de fer Southern Pacific près de la Bourse aux Sucres et de la raffinerie; à proximité des débarcadères des steamboats et steamships, fabriques, etc.

Loué à bail jusqu'au 30 septembre 1907 pour $125 par mois.

Succession de Henriette M. L. Pichot.
No 65,501—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, encanteur—Bureau 727 rue Commune—le JEUDI, 13 mars 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 7 février 1902 dans l'affaire et pour le compte de la succession de Henriette M. L. Pichot, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nord Peters, Bienville, Decatur et Conti, mesurant (67) soixante-sept pieds de face à la rue Nord Peters, sur soixante-dix neuf (79) pieds de profondeur et façade à la rue Bienville, sur un plan fait par S. J. Turpin, voyer, le 26 avril 1861.

Les améliorations connues ayant les numéros municipaux 303, 305 et 307 rue Nord Peters et 401, 403, 405, 407, 409 et 411 rue Bienville, comprenant le grand et substantiel magasin et résidence en briques à quatre étages, autrefois connu comme l'Hôtel De Soto, et actuellement occupé comme café et restaurant de première classe et résidence par le bien connu et populaire maître queux M. Victor Le Beau. Cette propriété est splendidement située dans le cœur du centre des affaires, près des dépôts de chemin de fer, débarcadères de vapeurs, admirablement adaptée pour toutes affaires commerciales, ou fabrique, et destinée à devenir d'une excessive valeur dans le future et se recommande à l'attention des capitalistes comme un placement sûr et profitable avec un faisceau avantageux.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un et deux ans en billets de l'acquéreur, portant date égale avec l'adjudication, avec sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, garanti par hypothèque et privilège du vendeur sur ladite propriété. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1902 au dessus et en sus du prix de l'adjudication. La vente devant être sujette à un bail expirant le 30 septembre 1907, à Victor Le Beau au taux de $125 par mois.

L'acte de vente devant contenir les stipulations usuelles de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, le transfert de l'assurance, etc.

Actes de vente et les timbres du revenu des Etats Unis, aux frais de l'acquéreur, pardevant Edgar Grima, notaire, un dépôt de 10 0/0 requis au moment de l'adjudication.

Félix J. Dreyfous, avocat.
9 fév—9 16 23—mars 2 9 13

The MONONGAHELA RIVER CONSOLIDATED
COAL & COKE CO.
PAUL SCHNEIDAU, Agent.
CHARBON
GROS ET DETAIL.
Les Commandes des Familles Sollicitées.
La Fourniture de Charbon aux Navires une spécialité.
Remorquage à des Prix Modiques.
Chantiers—En Ville, sur la Levée, au pied de la rue Race, Phone 983; à Algiers au Dry Dock Phone 38.
Bureau en Ville:
RUE CARONDELET 315
Phone 376.
10 nov—6m—dim mar jeu

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Jamal Abdeen.—No 66,436—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR SPEAR et ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, Bureau No 813 rue Commune—MERCREDI, le 5 mars 1902, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à LEUR BUREAU ET BOURSE No 813 RUE COMMUNE, ENTRE LES RUES CARONDELET ET BARONNE, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 18 février 1902 pour le compte de ladite succession—

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet No 754, borné par les rues Pierce, Banks, Scott et Bandin, ledit lot de terre fermant l'encoignure des rues Pierce et Banks et mesure 25 pieds sur la rue Pierce sur 100 pieds de profondeur et façade sur la rue Banks.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant le paiement au dessus et en plus de son enchère des taxes de 1902. Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Chas F. Claiborne, avocat.
19 fév—19 26—mars 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions, Montre, Bijoux, Etc.

Succession de Louisa Frances Whittaker, femme de Florville Foy.

No 66,503.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR SPEAR et ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—JEUDI, le 27 février 1902, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à leur Bureau et Bourse, No 813 rue Commune, entre Carondelet et Baronne, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E daté le 14 février 1902, pour le compte de ladite succession, les actions, etc, ci-après décrits à savoir—

3 (trois) actions de $100 chacune dans le stock préféré du New Orleans and City Railroad Company d'après le certificat No 2392.

1 (une) action dans le stock commun de ladite New Orleans City Railroad Company d'après le certificat No C 305.

6 (six) actions de $50 chacune dans le stock capital du Orleans Railroad Company d'après le certificat No 438

Montre en or pour dame No 71764 une alliance en or, chaînette en or, une dame, 2 bagues en or, pendentif, bracelet en or, quelques monnaies étrangères, etc, etc. Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. Carleton Hunt, avocat.

16 fév—16 20 24 27

Chas. S. Pitcher.

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidence Elégante

No 1640 rue State, près de la rue St-Charles.

MARDI, le 11 MARS 1902, à MIDI, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 806 rue Perdido.

SUCCESSION D'ALBERT L. ABBOTT.

No 66,571—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Division C, de la Cour Civile de District, daté le 29 janvier 1902 dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Six certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Lesdits lots sont désignés comme numéros 15, 16, 17, 18, 19, 20 sur le plan original de Bloomingdale, fait par B. Buisson; ils sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue State sur 178 pieds 10 1/2 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un quart comptant, la balance en billets payables en 1, 2 et 3 ans avec 7 pour cent d'intérêt payable annuellement. Les taxes de 1902 devant être payées par l'acquéreur; l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, devant être fait pardevant Busière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur; un dépôt de 20 pour cent au moment de l'adjudication.

CHAS. S. PITCHER, encanteur.
J. J. McLoughlin, avocat.
2 fév—2 9 16 23—mars 2 11

Maxwell C. Smith.

—•—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

PAR MAXWELL C. SMITH, Encanteur—Bureau No 312 rue Carondelet—MERCREDI, le 19 mars 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 813 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Division A, maintenant absent en congé, rendu le 6 février et signé le 12 février 1902, dans l'affaire intitulée L. W. Heut et als vs F. M. Willard, un absent, dossier No 64,483.

Je procéderai à vendre à l'enchère publique, la suivante décrite propriété foncière à savoir:

1° 11 lots de terre dans l'îlet borné par les rues Robertson, Claiborne, Mazant et France, mesurant chacun 31' de face à la rue France sur 80' de profondeur.

2° 11 lots de terre dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Mazant et France, mesurant chacun 31' de face à la rue France sur 80' de profondeur.

3° 11 lots de terre dans l'îlet borné par les rues Derbigny, Solidelle, Mazant et France, mesurant chacun 31' de face à la rue France sur 80' de profondeur.

4° 11 lots de terre dans l'îlet borné par les rues Josephine, Solidelle Mazant et France, mesurant chacun 31' de face à la rue France sur 80' de profondeur.

5° 11 lots de terre dans l'îlet borné par les rues Célestina, Génie, France et Mazant, mesurant 31' de face à la rue France sur 80' de profondeur.

6° 11 lots de terre dans l'îlet borné par les rues Libérale, Génie, France et Mazant, mesurant chacun 31' de face à la rue France sur 80' de profondeur.

7° 11 lots de terre dans l'îlet borné par les rues Libérale, Force, Mazant et France, mesurant chacun 31' de face à la rue France sur 80' de profondeur.

8° 11 lots de terre, dans l'îlet borné par les rues Force, Vertu, France et Mazant, mesurant chacun 31' de face à la rue France sur 80' de profondeur.

9° 11 lots de terre, dans l'îlet borné par les rues Vertu, Magnolia, Mazant et France, mesurant chacun 31' de face à la rue France, sur 80' de profondeur.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant les taxes de 1902, et payant pour les actes de vente, pardevant Felix J. Puig notaire. Un dépôt de 20 pour cent devant être fait avec les encanteurs au moment de l'adjudication.

16 fév—16 23—mars 2 9 16 19

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Margareth Boehm.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 66,999—Division A—Attendu que William Boehm, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Margareth Boehm, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.—Par ordre de la Cour—THOMAS CONNELL, Greffier. Zengel, Thomas & Suthon, avocats.
20 fév—20 24—mars 1

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés désirables de Commerce et Résidences, et Lots de Terre.

3001 et 3003 Chippewa, coin de la rue Septième, occupé comme Groceria, Buvette et Résidence

COTTAGE DOUBLE.

714 et 716 Neuvième, entre les rues Chippewa et Annonciation

TROIS COTTAGES DOUBLES.

Nos 601, 603, 605, 609, 611 et 613 Harmony, coin de la rue St-Thomas.

et

DEUX LOTS DE TERRE,

St-Thomas, coin de la rue Pleasant.

Succession de Jacob Walter Stringer.

No 65,507—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—Encanteurs — Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI, le 25 mars 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 19 février 1902, de l'Hon. Geo H. Théard juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Septième, Huitième, Chippewa et Annonciation (autrefois Jersey), ledit lot ou portion de terre est désigné par le No 1 sur un devis fait par A. Toledano, ingénieur civil, et mesurant 31 pieds 4 1/4 pouces de face à la rue Chippewa, sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles de 95 pieds, et formant l'encoignure des rues Chippewa et Septième, et ledit lot ou portion de terre est la plus grande partie du lot No 1 sur un plan dressé par W. T. Thompson, le 30 juin de mai 1841, et déposé en l'étude de D. L. McCoy alors un notaire en cette ville. Les améliorations sont désignés par les Nos 3001 et 3003 rue Chippewa et comprenant une bâtisse en bois occupée comme une épicerie, buvette et résidence.

2° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Neuvième, Annonciation, [autrefois Jersey], Chippewa et Harmony, désigné par le No 1 sur un devis ou certificat d'arpentage fait par D. M. Brosnan, géomètre-voyer de ville, sous la date du 2 juin 1892 et annexé à un acte de vente passé pardevant J. J. Ward, notaire, le 1ème jour de juillet A. D. 1892, d'après lequel dit devis ladite portion de terre mesurant en mesure américaine 43 pieds de face à la rue Neuvième, 43 pieds 1 pouce 6 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 90 pieds 3 pouces 6 lignes plus ou moins sur la ligne de côté la séparant du lot No 2 sur ledit devis et 92 pieds 8 pouces plus ou moins de profondeur sur la ligne de côté opposée la plus près de la rue Chippewa. La bâtisse est désignée par les Nos 711 et 716 rue Neuvième et comprenant un cottage double en bois.

3° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2 dans l'îlet No 54, borné par les rues Harmony, Chippewa, Fulton et Neuvième, sur un plan de H. Moelhausen, daté le 14 mars 1844, annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, le 20 mars 1844. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Harmony et Fulton et mesurant 28 pieds 8 pouces de face à la rue Fulton sur 110 pieds 9 1/2 pouces de profondeur et façade à la rue Harmony et 110 pieds 4 2/3 pouces sur le côté du lot No 2, et 25 pieds de largeur dans le fond et le lot No 2 = 30 pieds de face à la rue Fulton, 110 pieds 4 2/3 pouces de profondeur sur le côté du lot No 1, et 110 pieds sur l'autre côté, sur 25 pieds de largeur dans le fond. Les améliorations comprennent trois cottages doubles désignés par les Nos 601, 603, 605, 609, 611 et 613 rue Harmony.

4° Deux lots de terre situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Thomas, (autrefois Fulton), Pleasant, Toledano et Chippewa, désignés par les Nos 1 et 2, d'après un plan déposé en l'étude de S. Guinault, autrefois un encanteur en cette ville, un devis réduit duquel est annexé à un acte passé pardevant Eusèbe Bouny, ancien notaire en cette ville, d'après ledit plan lesdits lots mesurent en M. A. comme suit, à savoir: le lot No 1, 30 pieds 9 pouces de face à la rue St Thomas sur une profondeur de 83 pieds 2 pouces sur la ligne vers la rue Pleasant, 78 pieds de profondeur sur la ligne de côté opposée vers la rue Toledano et 30 pieds 4 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne du fond, et le lot No 2 formant le coin des rues St-Thomas et Pleasant mesurant 30 pieds 9 pouces de face à la rue St Thomas, 88 pieds 2 pouces de profondeur et face à la rue Pleasant, 83 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 1 et 30 pieds 4 pouces, 4 lignes en largeur dans le fond.

Conditions—Comptant, les acquéreurs devant payer en addition au montant de leurs enchères les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1902, et les timbres de guerre du revenu intérieur des Etats Unis: 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant J. O. Taylor, notaire.

22 fév—22 23—mars 2 9 16 23 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN PLACEMENT DE MERITE.

UN COTTAGE DOUBLE PAYANT.

1035 et 1037 rue Kerlerec, entre les rues Bourgogne et Remparts.

Succession de Veuve Louis Rogeon.

No 66,019 — Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur, bureau No 134 rue Carondelet.—MARDI, le 18 mars 1902 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 13 février 1902, de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite cour, Division C., dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage double en bois couvert en ardoises, avec les dépendances, désigné par les Nos 1035 et 1037 rue Kerlerec, contenant 13 chambres, 2 cabinets, 2 citernes, hangar, etc, et plus loin décrit comme un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Histoire ou Kerlerec, Amour ou Romparts, Craps ou Bourgogne et St Antoine, mesurant 30 pieds 2 pouces 4 lignes de face M. F., ou 32 pieds 2 pouces, M. A., à la rue Kerlerec, sur une profondeur de 120 pieds, M. F., ou 127 pieds 6 pouces M. A.

Un placement productif dans un bon voisinage.

Conditions—Comptant; un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication, et l'acquéreur payant les taxes d'Etat et de ville de 1902 au dessus et en plus du montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. Pomes, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L. F. Bouchereau, avocat.
15 fév—15 16 23—mars 2 9 16 18

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de George H. Holthouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 66,165—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Emma Holthouse, veuve de George H. Holthouse, tutrice administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. E. J. Murphy avocat.
20 fév—20 24—1 mars

Succession de Alexander P. Trousdale

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 66 757—Division D—Attendu que Mme Mabel Trousdale, femme d'Albert L. Sutherland, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alexander P. Trousdale, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.—Par ordre de la Cour—THOMAS CONNELL, Greffier.
Robert J. Perkins, avocat.
20 fév—20 24—mars 1

VENTES A L'ENCAN

J. P. Hecker.

—:0:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété du Troisième District.

DEUX COTTAGES SIMPLES,

No 1819 LAHARPE,

Entre les Rues Prieur et Roman.

No 2023 KERLEREC,

Entre les Rues Galvez et Johnson.

Dans l'affaire de la succession de Martin F. (alias Oscar) Durald, Pamyrie Durald, femme de J. B. Prados & als vs Marie Durald, femme d'Auguste LeBlanc et als.

No 65,625 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division B.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 731 rue Commune—JEUDI, 20 mars 1902, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, entre Gravier et Union en vertu de trois ordres distincts, signés respectivement le 9 janvier 1902, les 10 et 13 février 1902, par l'Hon. F. D. King, juge de la Cour ci-dessus nommée, Division B, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, il sera vendu à l'enchère publique les propriétés ci-après décrites à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prieur, Lesseps, Lapeyrouse et Roman, désigné par le numéro cinq sur un plan fait par E. Surgi, voyer, daté le 30 juin 1847, ledit lot de terre mesurant trente trois pieds de face à la rue Laharpe sur une profondeur de cent quatre pieds et sept pouces entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et dépendances y appartenant, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le numéro dix-neuf sur un plan particulier dressé par Louis Bringer, le 28 avril 1853 et déposé pour références dans le bureau de H. Pedesclaux, ancien notaire en cette ville lequel dit lot de terre qui est compris dans l'îlet borné par les rues Kerlerec, Columbus, Johnson et Galvez, mesurant, en mesure française, trente et un pieds sur la rue Kerlerec, cent quinze pieds cinq pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot numéro dix huit, cent sept pieds onze pouces sur la ligne le séparant du lot numéro vingt, et trente et un pieds dix pouces et cinq lignes de largeur dans le fond.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur la balance s'il y en a, en un crédit de un ou de un et deux ans en billets de l'acquéreur, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque du vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant faire assurer les bâtisses sur la propriété pour leur pleine valeur, jusqu'au paiement final et entier desdits billets et devant transférer la police d'assurances aux vendeurs ou à quelque autres futur porteur ou porteurs desdits billets et finalement de payer les honoraires d'avocats au taux de 5 pour cent en cas de procès judiciaire pour le recouvrement du montant desdits billets ou de quelque partie de cela; l'acquéreur devant rembourser les primes d'assurances pour les termes non expirés; d'assumer au d